

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 16 mars 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-François FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Christophe MONELLS, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE

Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS

Mme Lucy FERRER, ayant donné procuration à Mme Marie DARNER

Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Didier MALE

Mme Yolande LAFRANCAISE ayant donné procuration à Mme Sylvie TROTIN

Mme Vanessa ALBERICH ayant donné procuration à Mme Claude CAMPS

Mme Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Monsieur Pierre TILLOIS

Secrétaire de séance : Marina PICORNELL

Objet : 2023/01/08 : Convention Chantier d'expérimentation exceptionnel à la salle communale de Bompas avec l'association Joseph Sauvy

Considérant que la commune est en partenariat avec l'association Joseph Sauvy afin de permettre la mise en œuvre de séquences éducatives ou de courtes périodes d'applications professionnelles par la réalisation de travaux pratiques au bénéfice d'élèves de l'Institut Médico-éducatif Maillol situé à Bompas ;

Considérant que ces séquences s'organiseront dans le cadre d'un chantier d'expérimentation sur le thème d'application « Peinture » à la Salle des fêtes au sein de la salle dite des aînés, du 27 au 31 mars 2023 et du 03 au 07/04/2023 ;

Considérant que pendant les jours où les jeunes et leur encadrant technique seront présent sur le chantier, ils bénéficieront en contrepartie à titre gracieux du repas du déjeuner au restaurant municipal ;

Considérant que la commune fournit la peinture et effectue les travaux préparatoires des murs ;

Considérant que dans le cadre de ce partenariat, il convient de signer une convention, ci-jointe,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention Chantier d'expérimentation exceptionnel tel que décrit ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** la gratuité des repas servis lors des déjeuners pendant le chantier, aux dates indiquées ci-avant ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer la présente convention et tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 23 mars 2023



Le Maire,
Laurence AUSINA,